

Affaire n°26S044 : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'achat d'électricité

Questions-réponses

N°	Date de la question	Questions	Date de la réponse	Réponses
1	30/07/2026	Les prix 1 à 4 sont des prix "à la journée", pourriez-vous préciser sur quelles missions ils s'appliquent ?	30/07/2026	Les prix 1 à 4 à la journée s'appliquent aux missions listées aux article 25, 27 et 28 du CCP.
2	30/07/2026	Le prix 5 est un forfait "passation d'un marché", pourriez-vous préciser les missions couvertes par ce prix (article 26 en entier, ou juste le 26.2 ?) ?	30/07/2026	Le prix 5 s'applique à l'ensemble des missions prévues par l'article 26 du CCP.